Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_177-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_11_177

Objet : Convention de reversement de subvention - pacte de développement culturel du Haut Pays Bigouden

LE MARDI 17 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en l'Espace Gisèle LE BARS, 29710 LANDUDEC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GENTRIC Guénolé, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, VIVIEN Nelly.

Représentés : BOURDON Fabien (pouvoir à LE DISSEZ Mordiern), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), KERSUAL Joëlle (pouvoir à QUERE Micheline), LE LOC'H Christophe (pouvoir à LE DIZES Philippe), ZILLER Fanny (pouvoir à GUENOLE Claudie).

Absent excusé : CANEVET Michel, OLIVIER Martine

Absent : LE GAC Morvan

Secrétaire de séance : Gentric Alexis

Date de convocation et de publication : 10 novembre 2026

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 31
Votants : 31
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Valentin ORY, vice-président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, le Département, la Région et l'État – DRAC Bretagne se sont associés, en 2023, au sein d'un Pacte de développement culturel dans l'objectif de renforcer le développement culturel du territoire du Haut Pays Bigouden en apportant, notamment, de nouveaux moyens financiers. Pour soutenir des projets portés par des tiers, les partenaires peuvent verser l'aide à la communauté de communes ou directement aux opérateurs selon les cas de figure.

L'État – DRAC Bretagne a ainsi versé à la communauté de communes, au titre de l'année 2026, une subvention de 1 000 € qu'il convient de reverser à l'association Les écuries du Névez pour le développement du projet « Résidence de création et actions d'éducation artistique et culturelle dans le Haut Pays Bigouden » sur le territoire en 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20261117-CC_2026_11_177-DE

Un projet de convention de reversement est proposé pour permettre le reversement et est **joint en annexe** de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023,
Vu le pacte de développement culturel adopté par le Conseil communautaire en date du 23 novembre 2023,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 3 novembre 2026,

Sur proposition de Valentin ORY,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Adopte** les dispositions et modalités techniques de la convention de reversement annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer la convention,
- **Autorise** le reversement de la subvention de 1 000 € aux Écuries du Névez.
- **Dit** que les crédits sont bien inscrits au budget primitif 2026.

La secrétaire de séance,
Alexis Gentric

Le Président
Philippe RONARC'H